CDV
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 66 rue Béchevelin,
69007 LYON
423 045 699 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente septembre,
A dix heures,

La Société MINLAY DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 1 851 559,56 euros, ayant son siège social 40 Rue Vauvenargue, 75018 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 915 032 429 RCS PARIS,

Représentée par la société G. SHERMAN CONSEIL, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Eric DARROU, en sa qualité de gérant,

Associée Unique de la société CDV,

En présence de la société 2MAVA, Présidente non associée de la Société, représentée par Monsieur Frédéric DEDEYAN,

Étant précisé que la société ENDRIX AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- Démission du Directeur Général en fonction,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Clovis COULON de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique

Pour la société MINLAY DEVELOPPEMENT
La société G. SHERMAN CONSEIL
Monsieur Eric DARROU

